



## Conseil communal d'Arzier-Le Muids

### Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 02/2023 :

#### Modification de l'art. 18 du Règlement du personnel.

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 8 mars 2023 avec Madame la Syndique Louise Schweizer et Messieurs les Municipaux Christian Dugon et Denis Berger puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier la Syndique et les Municipaux pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses.

#### 1. Remarque préliminaire.

La commission des finances a été mandatée pour faire un rapport sur le présent préavis, bien que celui-ci ne concerne pas un investissement, afin d'examiner la question des enjeux financiers de ce préavis et de ses impacts sur les finances communales.

#### 2. Examen du préavis.

Après examen, la commission des finances soutient ce préavis qui a pour but de rendre notre commune attractive pour le personnel actuel et futur. Il favorisera l'engagement de personnes compétentes, pourra motiver certains et évitera peut-être des changements de personnel (qui sont très coûteux). Le rapport coût / bénéfice apporté nous semble favorable pour la commune.

#### 3. Intégration au plan d'investissement.

Cet objet ne fait pas partie du plan d'investissements il en résultera certes un coût mais qui pourra être absorbé par le budget.

#### 4. Coûts :

La municipalité estime les coûts supplémentaires à CHF 20'000.- pour l'année 2023.

**Modalités de financement :** sera absorbé par le budget 2023 et intégré aux futurs budgets.

**Risques particuliers liés à ce préavis :** Aucun risque particulier lié à ce préavis n'a été identifié.

**Remarques :**

**Amendements :** Aucun.

**Modification de l'art. 18 du Règlement du personnel**

---

**5. Conclusions**

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité des présents d'accepter le préavis municipal No 02/2023 tel que présenté par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal N° 02/2023 relatif à la demande de modification de l'art. 18 du Règlement du personnel

Arzier-Le Muids, le 16 mars 2023

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER

*Excusé*

Frédéric GUILLOUD

*Excusé*

Didier HERMANN

Pascal VOUTAT

Rapporteur

Flavio BOSCARDIN